Nations Unies S/PV.3640



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3640e séance

Vendredi 8 mars 1996, à 15 h 30

New York

Président :	M. Legwaila	(Botswana)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. He Yafei
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Mano Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation concernant le Rwanda

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (S/1996/149)

96-85271 (F)



La séance est ouverte à 17 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Rwanda

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (S/1996/149)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Rwanda une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bakuramutsa (Rwanda) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda, document S/1996/149.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/177, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1996/132, lettre datée du 23 février 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1996/176, lettre datée du 6 mars 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le texte d'une lettre datée du 1er mars 1996 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda.

Le premier orateur est le représentant du Rwanda, à qui je donne la parole.

M. Bakuramutsa (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport du 29 février 1996, sur la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Ce rapport montre une évolution positive de la situation politique et économique au Rwanda.

Au terme de la Mission de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda, la MINUAR quitte un pays et des citoyens décidés à reconstruire un nouveau Rwanda et à assumer pleinement leurs responsabilités en vue d'un avenir meilleur.

En dépit de la catastrophe qui s'est abattue sur notre pays et qui a entraîné la perte d'un huitième de sa population et la destruction totale de son infrastructure économique, du système judiciaire et de la société rwandaise, je dois admettre, avec beaucoup de fierté, que le Rwanda renaît de ses cendres et que tout indique qu'il est en train de devenir un pays encore plus fort et un partenaire crédible.

Les progrès réalisés depuis le génocide sont très importants. Les Rwandais ont réussi à jeter les fondements d'une société nouvelle en établissant un gouvernement de coalition et un parlement représentatif de tous les groupes politiques. C'est le signe évident du début d'un processus de réconciliation nationale.

Pour la première fois, le Gouvernement du Rwanda a mis sur pied une politique de rapatriement des réfugiés. Avant 1994, plus d'un million de réfugiés rwandais vivaient à l'extérieur du pays. L'ancien régime privait ces réfugiés du droit de retourner dans leur patrie; en outre, c'est lui qui organisait, planifiait et exécutait le génocide.

Le gouvernement actuel s'est engagé à ce que tous les ressortissants rwandais retournent sans conditions dans leur patrie. Sa détermination s'est traduite par les mesures suivantes : il a préconisé la réconciliation nationale et le rétablissement de la sécurité à l'intérieur de nos frontières; il a découragé l'esprit de revanche en faisant respecter l'ordre public; il a encouragé une culture de transparence en octroyant à la MINUAR, aux organisations non gouvernementales, aux observateurs des droits de l'homme et aux médias toute liberté de mouvement dans le pays; et il a appliqué des lois régissant les droits de propriété, et il s'emploie à assurer la réinstallation et la réintégration des réfugiés dans le service civil, l'armée nationale et d'autres secteurs de la vie économique.

Ces mesures ont déjà incité un nombre phénoménal de réfugiés — 2,3 millions en un an seulement —, à rentrer dans leur pays, y compris les anciens réfugiés qui vivaient à l'extérieur depuis 1959.

S'agissant des questions relatives à la justice et aux droits de l'homme, la restauration du système judiciaire continue d'être une des principales priorités du Gouvernement rwandais. Certaines mesures ont été prises pour adopter une législation appropriée. À la fin de 1995, 643 fonctionnaires de la fonction judiciaire avaient été formés.

Quant à l'avenir, le Gouvernement et le peuple rwandais attendent impatiemment la mise en oeuvre effective du Tribunal international pour le Rwanda en tant que pas important vers la guérison des blessures du génocide. Seule une justice véritable permettra au Rwanda de se remettre et de reconstruire une nouvelle société.

S'agissant de la sécurité interne, le Gouvernement rwandais a déjà commencé à réorganiser et à renforcer la gendarmerie et la police, et il a l'intention de procéder à la démobilisation d'une partie de l'armée.

Sur le plan économique, rien qu'en un an, de grands progrès ont été réalisés depuis la tenue, en janvier 1995, de la table ronde des pays donateurs pour la reconstruction du Rwanda. Le produit national brut a augmenté de 20 % en 1995, après une récession de 40 % en 1994, atteignant les trois quarts de son niveau d'avant la crise.

Ces réalisations ont été accomplies avec l'appui de certains pays qui n'ont pas hésité à contribuer à l'effort de reconstruction du Rwanda. Parmi eux, je voudrais mentionner tout particulièrement l'Irlande, dont le Président a honoré le Rwanda de deux visites officielles, ainsi que les Pays-Bas et l'Allemagne, qui ont apporté une aide précieuse au Rwanda. Les contributions du Royaume-Uni et des États-Unis ont également été vivement appréciées. Nous sommes également reconnaissants à l'Italie et à l'Espagne de leur appui.

La Belgique, du fait de ses liens historique avec le Rwanda, a également contribué à la reconstruction du pays. Je voudrais également remercier l'Australie, l'Autriche, le Canada, la France, le Japon, la Suède et la Suisse de leur appui considérable.

La délégation rwandaise voudrait remercier les pays qui ont fourni des contingents à la MINUAR. Je voudrais également rendre hommage aux soldats qui ont perdu la vie en essayant de protéger ou de sauver des Rwandais pendant le génocide, et tout particulièrement les soldats belges assassinés par le régime auteur du génocide.

Enfin, je voudrais rendre hommage au Commandant en chef de la MINUAR, le général Dallaire, pour les efforts que lui et son personnel ont déployés au Rwanda au cours du génocide.

Le peuple rwandais remercie l'ensemble du personnel de la MINUAR et le Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qu'ils ont accompli au Rwanda. Il convient de faire une mention particulière des efforts des nombreux gouvernements africains qui montrent un excellent exemple à la communauté internationale en arrêtant les personnes accusées de génocide au Rwanda. Le Gouvernement rwandais souhaite également exprimer sa gratitude aux éminentes personnalités africaines et aux dirigeants des organisations africaines régionales et sous-régionales, qui jouent tous un rôle important dans l'assistance fournie pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés le Rwanda et la sous-région. Ils démontrent l'importance du dialogue dans le processus de réconciliation.

Je voudrais surtout rendre un hommage particulier au peuple rwandais qui a été réprimé par un régime totalitaire qui l'a gravement maltraité, en faisant la victime de massacres répétés, dont le point culminant a été un génocide. Il convient de rendre un hommage aux survivants qui ont réussi à vivre en harmonie avec les autres sans chercher à se venger. Et nous ne devons pas oublier les Rwandais qui continuent à survivre contre leur volonté dans des camps de réfugiés, prisonniers des auteurs de crimes contre l'humanité.

Il faut également rendre un hommage spécial aux Rwandais qui ont fait cesser le génocide.

Nous profitons de cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir recommandé au Conseil de sécurité la création de la MINUAR. Nous espérons que le Secrétariat s'engagera dans une analyse sérieuse de son expérience récente de la MINUAR au Rwanda au cours des dernières années, avant et après le génocide. Il importe de procéder à une analyse véritable et honnête et de s'assurer que les leçons appropriées auront été tirées de la pire expérience que puisse connaître une nation. Ces leçons seront utiles non seulement au Rwanda mais à toutes les nations africaines — et à tous les pays en développement — qui pourraient connaître la même situation.

En ce qui concerne la MINUAR, le Gouvernement rwandais a rempli sa tâche. C'est donc avec fierté que le

Gouvernement rwandais rend à l'Organisation des Nations Unies les troupes de la MINUAR qui ont servi au Rwanda dans un climat sûr dans l'ensemble. En retour, nous espérons que le Secrétariat respectera ses obligations vis-à-vis du Rwanda. Certaines questions soulevées par mon gouvernement n'ont jamais fait l'objet d'une attention satisfaisante. Nous serions reconnaissants au Secrétariat si des solutions appropriées pouvaient être apportées aux problèmes qui demeurent concernant la MINUAR.

Pour succéder à la MINUAR, le Gouvernement rwandais a accepté la proposition la plus réaliste du Secrétaire général, à savoir le maintien d'un petit bureau politique chargé de soutenir les efforts faits par le Gouvernement rwandais pour renforcer le système judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état l'infrastructure nationale. Il s'agit d'un programme ambitieux, mais mon gouvernement prêtera tout l'appui nécessaire à ce bureau et il est prêt à définir dès que possible avec le Secrétariat le mandat du bureau.

En conclusion, le peuple et le Gouvernement rwandais sont déterminés à oeuvrer pour la reconstruction de leur pays et pour la cicatrisation des blessures de la société rwandaise. Dans ce domaine, toute coopération est bienvenue.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie s'associent à cette déclaration.

Alors que la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) s'apprête à quitter le Rwanda, nous devons tout d'abord reconnaître le grand dévouement du Secrétaire général; de son Représentant spécial, l'Ambassadeur Shaharyar Khan; du Commandant de la Force; de tous les pays fournisseurs de contingents; et des Casques bleus eux-mêmes. Leur dévouement dans l'accomplissement, dans des circonstances difficiles, des tâches qui leur étaient assignées méritent tous nos éloges.

Le rapport du Secrétaire général signale que la situation est relativement calme et stable au Rwanda et que le pays a accompli des progrès importants vers le retour à des conditions de vie normales. Toutefois, un certain nombre de questions importantes demeurent sans solution : le retour des réfugiés, la restauration du système judiciaire — et la question connexe du surpeuplement des prisons — devraient être examinés en priorité, afin de parvenir à une réconciliation nationale et ainsi à la stabilité future nécessaire.

L'Union européenne souhaite souligner une fois de plus l'importance du Tribunal international, dont l'activité est fondamentale pour la restauration d'un climat de confiance au Rwanda. À cet égard, nous soulignons le besoin d'assurer la protection de son personnel et de ses locaux.

Dès le début, l'Union européenne a appuyé l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda, et nous sommes d'accord avec l'appréciation faite par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle le Rwanda aurait eu beaucoup à gagner d'une nouvelle période de présence onusienne qui l'aurait aidé à renforcer la paix et la sécurité. Les autorités rwandaises ont estimé que l'heure était venue d'aborder les problèmes différemment. À cet égard, nous nous félicitons de ce que Kigali ait accepté de maintenir un bureau des Nations Unies, qui sera dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale continuera à contribuer aux efforts déployés par le Rwanda en vue du retour à une normalisation totale. À cette fin, comme par le passé, l'Union européenne — donateur le plus important tant sur les plans de l'assistance humanitaire que de l'aide au développement — est prête à apporter ses contributions concrètes.

L'une des principales priorités de la présence future des Nations Unies au Rwanda restera d'appuyer les efforts du Gouvernement de Kigali pour promouvoir la réconciliation nationale. Le projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité est sur le point de voter aborde clairement cette préoccupation. Le bureau — qui comprendra à juste titre la station de radiodiffusion et le système de communication actuel des Nations Unies — aura pour objectif de soutenir les efforts faits par le Gouvernement pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer le système judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état l'infrastructure du pays. Le bureau jouera également un rôle utile de coordination de l'action menée par les Nations Unies à cet effet.

Nous notons avec satisfaction la poursuite de l'Opération des Nations Unies pour les droits de l'homme au Rwanda, avec le plein appui des autorités de Kigali. L'Union européenne attache une importance fondamentale à cette activité, comme l'atteste le fait qu'elle est actuellement le principal bailleur de fonds de cette opération.

Je terminerai en soulignant, une fois de plus, l'importance que l'Union européenne attache à la poursuite des efforts en vue de préparer soigneusement et de convoquer une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, dont il est

fait mention dans le projet de résolution. À cet égard, je souhaite rappeler la nomination récente de M. Aldo Ajello en tant qu'envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs. On ne saurait trop souligner les efforts accomplis par le Rwanda au cours des deux dernières années, mais des défis immenses subsistent, le plus important étant le retour en toute sécurité des réfugiés. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer son rôle dans la réponse à ces défis. Nous nous réjouissons donc de ce projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous tenons à remercier le représentant du Rwanda de son intervention et surtout de la conviction avec laquelle il nous a parlé de la décision de son pays de surmonter les séquelles de la tragédie qu'il a vécue ces dernières années.

Une des choses les plus difficiles auxquelles le Conseil de sécurité doit faire face dans ses travaux est de décider du moment le plus approprié pour agir, de savoir quand il doit être impliqué dans une question ou s'en désister. C'est ce qu'on appelle en anglais le «timing».

Malheureusement, le Rwanda est devenu devant l'opinion publique internationale l'image d'une de ces situations où l'on est intervenu trop tardivement pour empêcher un génocide que tout le monde a profondément déploré. Nous espérons que la décision que nous sommes sur le point d'adopter à la demande du Gouvernement rwandais est appropriée.

Le Secrétaire général, dans son rapport du 29 février 1996, évoque la situation au Rwanda et indique que le calme et la stabilité continuent de régner dans l'ensemble du pays, excepté dans les zones frontalières avec le Zaïre. Il ajoute que depuis la fin de la guerre, plusieurs indicateurs économiques et sociaux se sont sensiblement améliorés, ce qui, en principe, donne confiance au Conseil de sécurité pour ce qui est de la mesure adoptée en décembre 1995 de mettre fin aujourd'hui à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Nous félicitons le Rwanda de cette évolution.

Le mandat de la MINUAR s'achève effectivement aujourd'hui. Ce devrait être un motif de satisfaction pour le peuple et le Gouvernement du Rwanda et pour la communauté internationale, vu que lorsqu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies prend fin, cela signifie normalement qu'elle a atteint son but et que la situation dans le pays est redevenue normale. Le Gouvernement chilien espère très sincèrement que tel est le cas au Rwanda.

Alors que s'achève le mandat de la MINUAR, nous devons rendre un hommage public à ceux qui y ont pris part : au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shaharyar Khan; aux généraux Romeo Dallaire et Guy Tousignant et au général de brigade Shiva Kumar, qui ont commandé en dernier la Force de maintien de la paix. Nous devons également rendre hommage au personnel militaire, aux observateurs et aux autres personnels de la MINUAR originaires de divers pays, parmi lesquels il faut souligner l'Inde, le Ghana, le Nigéria et le Malawi pour le nombre de leurs effectifs, sans oublier le Canada qui s'est retiré il y a peu de temps et la Belgique qui a subi des pertes importantes.

La MINUAR a prêté son appui au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour le rapatriement des réfugiés. Elle s'est chargée de protéger le Tribunal international pour le Rwanda et a contribué à remettre sur pied l'infrastructure fondamentale et à redresser les secteurs essentiels de l'économie. Le Secrétaire général rapporte en outre que, par sa présence, la MINUAR a donné un sentiment de sécurité et de confiance au personnel des différentes institutions qui travaillaient au Rwanda.

Néanmoins, le Secrétaire général rappelle qu'il reste encore certains problèmes importants à régler, dont le principal, et sans doute celui qui risque de soulever le plus de difficultés à l'avenir, est celui des réfugiés dont le nombre atteint 1,7 million. Par ailleurs, il faudra faire encore beaucoup d'efforts pour aboutir à la réconciliation nationale.

Compte tenu de la volonté expresse du Gouvernement du Rwanda et de tous les éléments exposés par le Secrétaire général dans son rapport, le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter un projet de résolution que le Chili appuie. Avant d'en évoquer certaines parties, je voudrais remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir présenté son projet et des larges consultations menées au sujet du texte dont nous sommes saisis.

En vue de maintenir la présence des Nations Unies au Rwanda et de continuer à coopérer avec le Gouvernement rwandais pour effectuer les tâches difficiles qu'il reste à accomplir, le Conseil de sécurité encourage le Secrétaire général à maintenir au Rwanda un bureau des Nations Unies, qui serait placé sous la direction de son Représentant spécial et qui aurait pour tâche d'appuyer les efforts du Gouvernement rwandais pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer l'appareil judiciaire, faciliter le retour des réfugiés, remettre en état l'infrastructure du pays, et coordonner tous les efforts entrepris à cette fin par les Nations Unies.

D'autre part, je crois important de mentionner ici ce que dit le Secrétaire général à propos du problème des réfugiés. Il faut se rappeler que le Gouvernement du Rwanda et le HCR n'auront plus l'appui du contingent de la MINUAR pour assurer le retour des réfugiés. C'est pour cette raison qu'un appel est lancé à tous les États et institutions concernés pour fournir l'aide humanitaire nécessaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, et pour faciliter leur retour rapide, librement consenti, ordonné et en toute sécurité dans leur pays.

Il y a une autre question qui revêt pour nous une particulière importance. Nous devons garder à l'esprit que l'une des institutions qui peuvent contribuer à ce processus est l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda, qui réalise un travail digne d'éloges et qui est déployée dans 10 des 11 préfectures du pays. Pour que la coordination avec le bureau des Nations Unies, le HCR et le Gouvernement rwandais puisse se faire aussi efficacement que jusqu'à présent, l'Opération pour les droits de l'homme devra compter sur les ressources nécessaires à son fonctionnement. C'est ce qui ressort du projet de résolution.

Je voudrais dire pour terminer que le Chili est heureux d'appuyer ce projet de résolution. Ce serait un grand progrès si la situation au Rwanda cessait de figurer à l'ordre du jour du Conseil et s'il y avait à la place un engagement beaucoup plus ferme du reste du système des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales à l'égard du Rwanda, dans le cadre d'un programme de développement du pays.

Il dépend du peuple et des dirigeants du Rwanda que cela devienne réalité.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne appuie évidemment la déclaration faite par l'Italie au nom de l'Union européenne, et je ne désire pas la répéter.

Dans son dernier rapport sur la MINUAR, le Secrétaire général déclare :

> «Lorsque le Rwanda est sorti, avec la création du Gouvernement d'unité nationale le 19 juillet 1994, de l'abîme où l'avaient plongé la guerre civile et le génocide, les conditions régnant dans le pays étaient absolument désastreuses.» (*S/1996/149, par. 41*)

Nous partageons pleinement cette évaluation. Il est donc réconfortant que le Secrétaire général poursuive en disant :

> «Aujourd'hui, la situation dans le pays redevient normale.» (*Ibid, par. 42*)

Nous sommes également d'accord avec lui pour dire que ces progrès ont surtout été réalisés grâce aux efforts du peuple rwandais.

En même temps, nous pensons qu'il est approprié, aujourd'hui, alors que le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda prend fin, de rendre hommage à tous ceux qui ont servi dans le cadre de cette mission et qui l'ont appuyée. Nous saluons également le travail accompli par l'Ambassadeur Khan, le Représentant spécial du Secrétaire général et son personnel. Les nombreuses heures que le Conseil a passées à discuter de la situation au Rwanda n'auraient pas été très fructueuses si les hommes et les femmes sur le terrain n'avaient fait leur devoir et souvent davantage.

Les relations entre le Gouvernement rwandais, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble n'ont pas toujours été faciles. Après des discussions intenses avec le Rwanda, le Conseil a décidé dans sa résolution 1029 (1995) que la MINUAR devrait être retirée du Rwanda après le 8 mars 1996. À cette époque nous pensions qu'il n'y aurait pas, après cette date, place pour les activités de consolidation de la paix au Rwanda. Entre-temps, dans sa lettre S/1996/176/annexe du 1er mars 1996, adressée au Secrétaire général, le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération a clairement déclaré la nécessité de ce qu'il appelle, à juste titre, «la consolidation de la paix après le génocide». L'Allemagne se félicite de sa déclaration. Elle a permis au Conseil de sécurité de rédiger le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui est basé sur le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Le projet de résolution constate que malgré tous les progrès réalisés il reste encore beaucoup à faire au Rwanda, et que l'assistance de la communauté internationale reste

indispensable à cet égard. Le maintien d'un bureau des Nations Unies permettra à l'ONU d'appuyer, de façon coordonnée, les efforts que fait le Gouvernement rwandais pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer l'appareil judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état l'infrastructure du pays.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda, qui constitue une véritable mesure de confiance. De même, le fait d'intégrer l'actuelle station de radiodiffusion des Nations Unies au bureau des Nations Unies contribuera également à la diffusion continue d'informations constructives. Le système de communication des Nations Unies actuel continuera de fonctionner dans le cadre du bureau des Nations Unies et offrira ainsi l'appui si nécessaire à ceux qui sont engagés dans la reconstruction du Rwanda.

Des gouvernements et des organisations individuels autres que l'ONU sont appelés à continuer de déployer leurs propres efforts pour assister le Rwanda. L'Allemagne a, dans le passé, apporté une contribution de l'ordre d'environ 200 millions de dollars des États-Unis. J'accepte avec reconnaissance les remerciements de nos collègues rwandais. L'Allemagne fera de son mieux pour contribuer à l'avenir.

Nous nous félicitons que des éléments de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda contribueront avant leur retrait à la protection du Tribunal international pour le Rwanda. Après leur retrait de nouveaux arrangements devront être pris.

Dans son dernier rapport sur la MINUAR, le Secrétaire général a annoncé, en réponse à une demande faite par le Conseil de sécurité, qu'il présenterait rapidement des recommandations à l'Assemblée générale relatives au matériel non militaire de la MINUAR qui peut être utilisé au Rwanda. Cette intention correspond pleinement à l'objectif du projet de résolution dont nous sommes saisis; la cession du matériel de la MINUAR sera une contribution faite aux efforts de relèvement du Rwanda. L'Assemblée générale devra décider de la portée de cette mesure. Cette décision sera prise sur la base des règles et des réglementations existantes. Nous espérons, cependant, que la décision prendra également en compte les besoins considérables du Rwanda à cet égard. Le Gouvernement allemand discute actuellement avec le Secrétariat des Nations Unies de possibilités pragmatiques permettant la cession de matériel allemand pour une utilisation future au Rwanda.

L'Allemagne votera pour le projet de résolution.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : On ne peut aisément effacer les événements tragiques survenus au Rwanda en 1994. Le Rwanda a fait de grands pas en avant depuis lors, et c'est un hommage rendu au peuple et au Gouvernement rwandais si aujourd'hui le rapport du Secrétaire général parle du climat relatif de stabilité et de retour à la normale qui prévaut maintenant.

L'ONU et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda ont joué un rôle important en aidant à restaurer la confiance et à rétablir la stabilité au Rwanda, et il convient que le Conseil de sécurité rende hommage aujourd'hui, à l'expiration du dernier mandat de la force, à tous ceux qui ont servi dans le cadre de la Mission. La résolution dont le Conseil est saisi aborde également les différents aspects du retrait de la MINUAR. Nous accordons une importance particulière à la protection continue que la MINUAR fournira au personnel et aux locaux du Tribunal international jusqu'à ce que le retrait soit complet. Nous accordons également une grande importance à un éclaircissement rapide de la part du Secrétariat quant aux arrangements précis en vue d'assurer la protection du Tribunal qui seront mis en place après le retrait.

Une autre question qui est traitée dans le projet de résolution est celle du matériel de la MINUAR, dont une partie pourrait être laissée à la disposition du Rwanda. Il importe au plus haut point de suivre le règlement des Nations Unies dans ce domaine, mais dans le cadre de ces règles nous espérons que l'on fera preuve de souplesse et que l'on trouvera des moyens pour aider le Rwanda.

L'objectif principal du projet de résolution, cependant, consiste pour le Conseil à appuyer de tout son poids la proposition du Secrétaire général, acceptée maintenant par le Gouvernement rwandais dans la lettre du 1er mars dans laquelle le Ministre des affaires étrangères, M. Gasana, se félicitait du maintien du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Rwanda. Nous avons également entendu les paroles de bienvenue du Représentant permanent du Rwanda aujourd'hui, manifestant la coopération de son gouvernement avec le bureau du Secrétaire général.

L'ONU peut et doit continuer à faire beaucoup au Rwanda pour aider ce pays à relever les défis de la reconstruction, de la réconciliation nationale et du retour des réfugiés. Nous prévoyons que le bureau des Nations Unies jouera un rôle central dans cette tâche. Nous estimons qu'il importe que l'actuelle station de radiodiffusion des Nations Unies en fasse partie. Nous encourageons le Gouvernement et le peuple rwandais à coopérer étroitement avec le Repré-

sentant spécial et son personnel dans la poursuite des objectifs énoncés dans le projet de résolution.

Alors que la stabilité au Rwanda est la responsabilité du Gouvernement rwandais, les États voisins ont aussi leurs responsabilités. Nous encourageons donc tous les États de la région à coopérer étroitement les uns avec les autres, en particulier en ce qui concerne le retour des réfugiés, afin de réaliser de véritables perspectives de paix et de stabilité durables dans la région des Grands Lacs.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie a noté avec satisfaction la stabilisation partielle qui s'est produite dans la situation au Rwanda. Nous sommes heureux que le peuple rwandais, après avoir subi les horreurs d'un génocide sans précédent dans l'histoire contemporaine, reprenne graduellement une vie normale. À cet égard, nous saluons les efforts du Gouvernement rwandais qui, en dépit de circonstances très difficiles, a été en mesure de parvenir à un certain nombre de résultats positifs.

Toutefois, de nombreux problèmes ne sont pas encore résolus. Le plus grave parmi ceux-ci est le problème de près de 2 millions de personnes déplacées et de réfugiés qui, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, représentent une des plus grandes concentrations de réfugiés du monde. Et en conséquence, une menace potentielle de déstabilisation de la situation persiste.

Il est bien évident que ce problème vaste et complexe ne risque pas d'être réglé correctement sans la coopération active de la communauté internationale. Partant, nous estimons indispensable de maintenir une présence limitée des Nations Unies au Rwanda, même après l'expiration définitive, aujourd'hui, du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Nous jugeons très importante la décision de créer, avec l'assentiment du Gouvernement rwandais, un bureau politique des Nations Unies chargé d'appuyer les efforts du Gouvernement rwandais pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer l'appareil judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état l'infrastructure du pays. Il est également important que le maintien de la présence des Nations Unies soit un facteur déterminant du renforcement de la confiance et de la stabilité. Cela permettrait en outre de s'assurer que les Nations Unies puissent se tenir au courant de l'évolution de la situation et de détecter à temps tout risque de détérioration.

Nous comptons que le retrait des principaux éléments de la MINUAR s'opérera dans les délais prévus et que la sécurité du personnel du Tribunal international, des institutions spécialisées et autres organisations internationales, de même que celle des spécialistes des droits de l'homme — dont l'activité est tellement importante pour aider le Gouvernement rwandais dans ses efforts pour surmonter les conséquences du génocide et de la guerre civile — sera assurée.

Dans l'ensemble, la délégation russe estime que le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi répond bien à la situation au Rwanda de même qu'aux exigences de la toute nouvelle phase des relations entre le Gouvernement de ce pays et la communauté internationale. En conséquence, nous voterons pour le projet de résolution.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation rend hommage aux hommes et aux femmes de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) pour le dévouement avec lequel ils se sont acquittés avec succès de leur mission dans des conditions très difficiles. Nous exprimons aussi notre profonde gratitude aux pays qui ont fourni des contingents pour leur engagement et pour leur précieuse contribution à la cause de la paix, de la stabilité et du relèvement du Rwanda.

Au moment où le mandat de la MINUAR touche à sa fin, nous sommes heureux de constater qu'une stabilité et un calme relatifs règnent au Rwanda. Et s'il faut attribuer le mérite de cette évolution positive de la situation au peuple rwandais, qui assume désormais la pleine responsabilité de son propre destin, on ne saurait — comme l'a dit le représentant du Rwanda — sous-estimer le rôle indispensable joué par la MINUAR dans le renforcement de la paix et de la stabilité au Rwanda. C'est le climat de confiance et de sécurité créé par la présence même de la MINUAR qui a facilité un rapide redressement économique et le retour à la normale constatés par le Secrétaire général.

Toutefois, l'amélioration de la situation au Rwanda ne doit pas être considérée comme un fait acquis. Il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que la paix et la stabilité s'instaurent véritablement et deviennent irréversibles. Parmi les nombreuses questions en suspens qui doivent être réglées, le défi le plus grave auquel le Rwanda est confronté aujourd'hui, c'est le retour et la réinstallation de 1,7 million de réfugiés qui ont trouvé asile dans les pays voisins. C'est un problème qui requiert le ferme engagement du Gouvernement rwandais et l'appui continu de la communauté internationale. Une paix et une stabilité durables seront impossibles tant que la question des réfugiés n'aura pas été réglée.

Nous tenons à souligner que le Gouvernement rwandais a une responsabilité et un rôle essentiels à assumer s'agissant de favoriser un climat de confiance et de sécurité propice au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés. Nous estimons également qu'il est des plus importants que les États appliquent les recommandations adoptées par la Conférence régionale sur l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées tenue à Bujumbura en février 1995, par le Sommet des chefs d'État de la région des Grands Lacs tenu au Caire en novembre 1995, et par la conférence de suivi tenue le 29 février 1996 à Addis-Abeba.

Ma délégation attache une très grande importance à la primauté du droit, à la justice et à la sécurité en tant que questions fondamentales de la reconstitution du tissu social du Rwanda. Nous nous félicitons à cet égard de l'aide fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement aux fins de la remise sur pied du système judiciaire et du programme de formation de la police, comme indiqué aux paragraphes 33 et 35 du rapport du Secrétaire général, document S/1996/149. Le bon fonctionnement du Tribunal international pour le Rwanda est lui aussi essentiel pour mettre un terme à la culture d'impunité.

La paix et la stabilité au Rwanda resteront fragiles à moins qu'on ne réponde de manière adéquate aux besoins socio-économiques du pays. Et comme le Rwanda ne peut pas, seul, relever ce défi, nous pensons que la poursuite de l'aide internationale pour le relèvement et la reconstruction du Rwanda est cruciale. À cet égard, les pays donateurs et les institutions des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer.

Face aux défis auxquels le Rwanda sera confronté après le départ de la MINUAR, nous pensons que les Nations Unies ont un rôle vital à jouer au Rwanda, même après l'expiration du mandat de la MINUAR. Nous nous félicitons à ce propos que le Gouvernement rwandais ait donné son assentiment à la mise en place d'un bureau des Nations Unies chargé d'aider le Gouvernement dans ses efforts pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer l'appareil judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état l'infrastructure du pays. Nous pensons que le maintien ne serait-ce que d'un petit bureau des Nations Unies revêt une importance aussi symbolique que pratique. Il prouve notamment l'engagement des Nations Unies à l'égard d'une paix et d'une stabilité durables ainsi que de la reconstruction du pays après le conflit. Nous demandons au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires en vue de la création, avec l'assentiment du Gouvernement rwandais, d'un bureau des Nations Unies dans le pays.

Nous nous félicitons par ailleurs que le Gouvernement rwandais veuille maintenir la présence de l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda après le retrait de la MINUAR. Nous estimons indispensable que l'Opération continue à jouer son rôle afin de créer un environnement de sécurité propice au retour des réfugiés et à leur réinstallation.

Le retrait de la MINUAR fait craindre pour la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres personnels internationaux travaillant au Rwanda. Nous tenons à rappeler au Gouvernement rwandais qu'il est responsable de leur sécurité. La protection du personnel et des locaux du Tribunal international pour le Rwanda est un problème qui nous préoccupe tous. Ma délégation voudrait demander au Secrétaire général de prendre également les dispositions nécessaires à cette fin.

Quant à la question du matériel non militaire de la MINUAR que pose le retrait de la MINUAR, nous demandons au Secrétaire général de tenir dûment compte des besoins du Rwanda et de faire preuve de la plus grande souplesse pour appliquer les règlements existants lorsqu'il communiquera ses recommandations à l'Assemblée générale.

Prenant note avec satisfaction que toutes ces questions sont dûment reflétées dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi, ma délégation votera pour le projet de résolution.

M. Mano Queta (Guinée-Bissau) : Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'excellent rapport qu'il a soumis à notre considération concernant la situation au Rwanda, en conformité avec la résolution 1029 (1995) du Conseil de sécurité en date du 12 décembre 1995, qui a autorisé la prorogation pour une dernière fois, jusqu'au 8 mars 1996, du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.

Ma délégation souhaite également exprimer sa gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général au Rwanda, à l'Organisation de l'unité africaine, aux organisations humanitaires, aux ex-Présidents Julius Nyerere, de la République-Unie de Tanzanie, et Amadou Toumani Touré, du Mali, pour les efforts qu'ils font dans la recherche de la paix et la stabilité et la réconciliation nationale pour le peuple rwandais.

Dans ce même esprit, il serait injuste de ne pas souligner et apprécier le travail remarquable accompli par la MINUAR.

Compte tenu de ce projet de résolution, on peut se demander si tout est déjà réglé, si les Nations Unies n'ont pas encore quelque chose à faire au Rwanda. Notre réponse est «non». Il est vrai que la situation est relativement calme et stable, à l'exception des zones proches de la frontière zaïroise et on constate également, entre autres, une grande évolution dans la production agricole et industrielle et l'amélioration des conditions de santé et d'éducation, etc.

Cependant, nous pensons qu'il reste encore un certain nombre de problèmes à résoudre avec l'assistance de la communauté internationale, tels que le retour et l'amélioration des conditions de vie des réfugiés, la restauration du système judiciaire et la situation dans les prisons. Il faut aussi prendre en compte la protection des représentants des organisations internationales, notamment du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales.

Ma délégation est d'avis qu'il faut faire attention aux activités des anciens éléments des forces armées rwandaises qui peuvent mettre en danger la paix et la stabilité dans le pays. L'abandon à ce stade du peuple rwandais par la communauté internationale pourrait être catastrophique et en même temps enverrait un mauvais message politique, aux conséquences néfastes.

Étant donné la précarité de la situation humanitaire et la préoccupation pour le respect des droits de l'homme, la communauté internationale a encore un rôle très important à jouer au Rwanda et c'est pourquoi ma délégation soutient le projet de résolution qui est soumis au Conseil, car nous sommes convaincus qu'il va permettre le renforcement du système judiciaire, faciliter le retour des réfugiés, remettre en état l'infrastructure nationale et en fin de compte permettre la réconciliation nationale des Rwandais. Ainsi, ma délégation votera pour le projet de résolution qui est soumis au Conseil de sécurité.

M. He Yafei (Chine) (*interprétation du chinois*) : Situé au coeur de l'Afrique, le Rwanda est riche en ressources naturelles et sa population est connue pour son esprit industrieux. Par suite des efforts inlassables déployés par le Gouvernement et le peuple rwandais — et avec l'aide de la communauté internationale, y compris l'ONU — ce pays ravagé par la guerre s'est finalement engagé dans la voie de la paix, de la reconstruction et du développement. Sa production industrielle et agricole revient progressivement à la normale et ses systèmes de transport public, d'eau et d'électricité sont rétablis. À cet égard, au cours de ses deux années d'existence, la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a, en coopération avec le Gouvernement rwandais, apporté sa contribution au rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays.

Le noeud de la question maintenant au Rwanda est la réconciliation nationale, dont le rapatriement des réfugiés reste l'élément le plus important. Nous tenons à exprimer notre gratitude et notre appui au Gouvernement rwandais et aux pays de la région des Grands Lacs qui déploient des efforts à cet égard.

À la demande du Gouvernement rwandais et conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la MINUAR est sur le point de se retirer du Rwanda. Avec l'assentiment du Gouvernement rwandais, l'ONU créera ensuite un bureau politique, par l'entremise duquel les Nations Unies soutiendront les efforts faits par le Gouvernement rwandais pour promouvoir la réconciliation, renforcer le système judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état l'infrastructure nationale. Nous sommes d'avis que ce changement est dans l'intérêt du peuple rwandais.

Le Gouvernement et le peuple rwandais continuent de faire face à des tâches extrêmement difficiles. En comptant avant tout sur eux-mêmes, ils peuvent faciliter le rapatriement des réfugiés par la réconciliation nationale. La communauté internationale doit également continuer, par les divers moyens dont elle dispose, de se soucier du peuple rwandais et de l'aider à rétablir la stabilité politique et sociale. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi reflète ce point fondamental et, conformément à notre position qui a toujours été d'appuyer le processus de paix au Rwanda, la délégation chinoise votera en sa faveur.

Les peuples de l'Afrique ont eu plus que leur part de conflits et de troubles et ils ont besoin d'un environnement interne et externe pacifique, uni et stable. La Chine a toujours suivi de très près les événements en Afrique et est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la paix et de la stabilité du monde entier que l'Afrique soit stable et développée. La Chine attache une grande importance à l'Afrique et appuie les peuples africains dans leur lutte pour l'autonomie, pour un environnement pacifique et une bonne gestion des affaires publiques et pour la reconstruction et le développement de leurs économies. C'est pourquoi nous appuyons activement le processus de paix au Rwanda.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quelques jours à peine, le Conseil de sécurité adoptait une résolution concernant le Burundi. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'un projet de résolution sur le Rwanda, autre pays de la région des Grands Lacs. Ce qui unit ces

résolutions, c'est leur objectif commun d'assurer la paix et la stabilité dans cette région extrêmement explosive du continent africain.

Nous nous félicitons des signes croissants de normalisation dans la situation interne du Rwanda, ainsi que de l'amélioration des relations du Rwanda avec ses voisins. Nous apprécions le rôle positif joué par la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) dans le rétablissement d'un climat de stabilité relative dans le pays après sa terrible expérience de la guerre civile et du génocide. Nous rendons hommage au personnel de la MINUAR qui a déployé de grands efforts pour aider le Rwanda à se relever et qui a travaillé dans des conditions extrêmement difficiles. Tout en étant encouragés par les progrès réalisés dans la normalisation de la situation au Rwanda, nous ne devons pas oublier un certain nombre de questions, qui, si l'on veut qu'elles soient résolues, exigent une attention particulière et des mesures urgentes de la part du Gouvernement rwandais, avec l'aide de la communauté internationale.

Le retour volontaire et dans la sécurité de 1,7 million de réfugiés rwandais est le facteur de progrès le plus important sur la voie de la réconciliation nationale dans le pays et, en même temps, ce retour est indispensable si l'on veut améliorer la situation sécuritaire générale dans la région des Grands Lacs. Nous restons gravement préoccupés par la lenteur du processus de rapatriement volontaire, qui n'a pas encore acquis la dynamique requise. Les causes sous-jacentes des réticences des réfugiés à rentrer chez eux ne peuvent être traitées par le Gouvernement rwandais qu'en rétablissant la paix et la stabilité et en encourageant un climat de confiance à l'intérieur du pays. Cela ne pourra être réalisé qu'en améliorant le fonctionnement du système judiciaire et en renforçant les forces de maintien de l'ordre.

Depuis la catastrophe de 1994, le Rwanda a fait face aux tâches énormes que représentent la relance de l'économie, la revitalisation de ses systèmes administratif et d'enseignement et la remise en état de son infrastructure technique. Avec la MINUAR, la communauté internationale a appuyé les mesures prises par le Rwanda dans les domaines qui sont essentiels pour l'avenir du pays. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter des assurances données par le Gouvernement rwandais, selon lesquelles il réussira à venir à bout de toutes les tâches que je viens de citer, et nous reconnaissons le rôle important qu'il joue dans ce processus. Après tout, c'est au gouvernement d'assumer la responsabilité principale de la reconstruction du Rwanda et d'assurer une véritable réconciliation nationale.

Néanmoins — et nonobstant le retrait imminent de la MINUAR —, nous estimons qu'étant donné l'énormité des tâches à accomplir au Rwanda, l'Organisation des Nations Unies devrait y être présente. Nous aurions même été disposés à envisager la prorogation de la mission de la MINUAR pour poursuivre une sorte d'opération de maintien de la paix.

Par respect pour les efforts louables déployés par le Gouvernement rwandais pour reconstruire son pays, nous sommes en faveur de maintenir un bureau des Nations Unies au Rwanda qui serait chargé d'appuyer les efforts faits par le Gouvernement rwandais pour promouvoir la réconciliation nationale, faciliter le retour des réfugiés, améliorer le système judiciaire, remettre en état les moyens de transport et de communications ainsi que les autres infrastructures du pays, coordonner les activités des organisations d'aide humanitaire au Rwanda; le bureau aurait également pour tâche de surveiller la situation dans le pays.

Selon nous, le mandat du bureau des Nations Unies au Rwanda, tel qu'il est énoncé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, répond aux nécessités pressantes du pays et apporte une réponse adéquate aux souhaits de son gouvernement.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'une fois achevé le mandat de la MINUAR, le problème consistant à garantir la sûreté et la sécurité de la Commission internationale d'enquête, du Tribunal international pour le Rwanda et de l'ensemble du personnel des Nations Unies, ainsi que la sécurité des autres personnels expatriés servant dans le pays prendra encore plus d'importance. Je dois souligner que la responsabilité de cet aspect important de la situation interne du Rwanda incombe au Gouvernement rwandais.

Reconnaissant la nécessité de la présence continue de la communauté internationale au Rwanda, la délégation polonaise votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Je dois ajouter que nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour ses efforts visant à tenir le Conseil de sécurité informé de l'évolution de la situation au Rwanda tout au long de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Son rapport (S/1996/149) du 29 février 1996 contient des informations et des analyses

précieuses au sujet de l'ampleur des réalisations du Rwanda et des obstacles qu'il doit encore surmonter s'il veut parvenir à une réconciliation nationale authentique. Dans un contexte plus immédiat, le rapport fournit au Conseil un certain nombre d'options novatrices pour accompagner notre exploration et notre évaluation des possibilités futures qui s'offrent aux Nations Unies et à la communauté internationale au Rwanda une fois que le mandat de la MINUAR aura pris fin.

Comme ce fut le cas avec de nombreuses opérations des Nations Unies, la MINUAR montre tout ce qui peut être accompli lorsque la coopération prévaut. C'est grâce aux efforts inlassables et conjugués du peuple rwandais, de la MINUAR, d'autres institutions des Nations Unies et organismes internationaux, ainsi que des organisations non gouvernementales que les perspectives d'espoir et de paix du peuple rwandais sont aujourd'hui aussi brillantes et prometteuses. En fait, le Rwanda est passé, dans un laps de temps relativement court, d'une guerre civile destructrice et d'un génocide tragique au calme et à la stabilité relatifs qui caractérisent dans l'ensemble la situation.

À cet égard, ma délégation se réjouit des progrès réalisés dans la remise en état de l'infrastructure de base et dans le relèvement de secteurs vitaux de l'économie. Nous accueillons avec satisfaction les statistiques encourageantes et l'évolution positive constatées dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'industrie, des transports et de l'éducation. À cet égard, ma délégation appelle la communauté internationale à continuer d'apporter l'assistance nécessaire à la reconstruction et à la remise en état de l'infrastructure du Rwanda.

Ma délégation a toujours estimé que le dialogue et la confiance mutuelle sont des préalables fondamentaux à la création d'un climat favorable à la solution pacifique des conflits. Nous encourageons donc les parties au Rwanda à continuer leur dialogue comme étant le moyen approprié de promouvoir la réconciliation nationale.

Nous attachons également une grande importance aux visites récentes de responsables officiels entre le Rwanda et les pays voisins de la région des Grands Lacs. Nous considérons que ces contacts accrus sont précieux car ils offrent la possibilité d'identifier et de discuter les problèmes sous-jacents que ces pays ont en commun et de promouvoir la normalisation de leurs relations réciproques.

Tout en reconnaissant que des progrès importants ont réellement été accomplis, ma délégation note cependant que le tableau que nous avons brossé serait toutefois loin d'être exact et complet si nous ne mentionnions pas quelques-uns des défis formidables qui se posent encore au Rwanda. Le plus important d'entre eux est le rapatriement et la réinstallation de 1,7 million de réfugiés. Par ailleurs, nous notons que de nombreux réfugiés éprouvent des difficultés à regagner leurs foyers en raison de leur peur vivace des atrocités passées et de l'incertitude économique. Cela étant, ma délégation ne peut prévoir aucune possibilité de paix à long terme si ce grave problème n'est pas résolu, car le problème des réfugiés prélève réellement un lourd tribut sur les ressources des pays voisins du Rwanda, ce qui, à son tour, entretient un climat général d'instabilité. Afin de faciliter et d'accélérer le retour volontaire et le rapatriement en toute sécurité des réfugiés, nous pensons que le Gouvernement rwandais devrait faire tout son possible pour créer un climat de confiance et de sécurité.

Ma délégation estime qu'une paix à long terme restera problématique tant que les auteurs du génocide n'auront pas été traduits en justice. À cet égard, nous considérons comme indispensable le rôle du Tribunal international pour le Rwanda. En conséquence, nous attachons une grande importance à la protection de son personnel et de ses locaux, et nous espérons qu'avant le retrait complet de la MINUAR, les dispositions nécessaires auront été conclues entre le Gouvernement du Rwanda et les Nations Unies afin d'assurer une protection durable.

Ma délégation souhaite également souligner la nécessité d'intensifier les initiatives visant à réhabiliter le système judiciaire. Ma délégation estime qu'un système judiciaire restructuré sera propice à la réconciliation et au retour des réfugiés. Nous considérons que la prochaine table ronde de Genève, qui sera axée sur la justice et la sécurité, le renforcement des capacités et la transition de l'aide humanitaire au développement, est un pas dans la bonne direction. Nous sommes également encouragés par le plan proposé par le Ministère rwandais de la Justice visant à recruter des conseillers juridiques, à établir des tribunaux spéciaux pour traiter les cas de génocide, et à obtenir des ressources financières supplémentaires pour le personnel et les équipements.

En plus des moyens susceptibles de renforcer la sécurité interne du Rwanda, ma délégation considère la promotion et la protection des droits de l'homme comme étant des éléments critiques pour le rapatriement en toute sécurité des réfugiés. Il est hors de doute qu'en l'absence de garanties humanitaires fondamentales, le rapatriement volontaire sera une opération difficile. Étant donné le rôle important que l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda et le Comité international de la Croix-Rouge jouent

dans la réparation des atteintes aux droits de l'homme et dans l'amélioration des conditions des détenus, ma délégation est préoccupée par la diminution rapide des contributions volontaires nécessaires à la poursuite de leurs activités. Tout en soulignant l'intention du Gouvernement rwandais de maintenir l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda après l'expiration du mandat de la MINUAR, ma délégation demande instamment à la communauté internationale de fournir toutes les ressources possibles pour permettre à l'Opération de poursuivre ses activités.

Au vu de ces considérations, ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Nous pensons que ce projet de résolution offre au Rwanda l'assurance que les Nations Unies et la communauté internationale continueront à lui apporter leur assistance à travers la création d'un petit bureau politique. Nous pensons qu'un tel bureau se révélera précieux pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer le système judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état les infrastructures du Rwanda. À cet égard, nous nous félicitons de la réaction positive du Gouvernement rwandais à cette proposition et de son acceptation, telle qu'énoncée dans la lettre du Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération au Secrétaire général (S/1996/176, annexe).

Ma délégation estime également qu'il peut être justifié d'autoriser le Rwanda à conserver le matériel non militaire de la MINUAR à des fins productives. Cet équipement, selon nous, sera utile pour le relèvement et la reconstruction du Rwanda. Bien qu'étant parfaitement au courant des procédures qui régissent l'emploi des équipements post-mandat de ce type, nous demandons néanmoins à l'Assemblée générale de faire preuve de souplesse, étant donné la situation au Rwanda.

Pour terminer, ma délégation voudrait rendre un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général et à tout le personnel associé à la MINUAR. Leur détermination inébranlable et leur aptitude à relever les défis dans des conditions très difficiles ont contribué à jeter les bases d'une réconciliation nationale au Rwanda.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation estime qu'il est encourageant de constater que la situation au Rwanda redevient normale. Peu à peu, les effets de la terrible tragédie de 1994 sont surmontés, comme en témoignent les progrès réalisés dans les domaines de la production, de la santé, des services publics et de l'éducation. Toutefois, le Gouvernement rwandais a toujours de graves problèmes à régler pour lesquels il a besoin de l'assistance de la communauté internationale. Il s'agit notamment du rapatriement de plus de 1,5 million de réfugiés, de la réconciliation nationale, de l'amélioration de l'appareil judiciaire et des conditions d'incarcération, ainsi que de la cessation des activités de déstabilisation des éléments de l'ancien gouvernement rwandais.

Nous pensons qu'une grande partie des progrès réalisés jusqu'à maintenant sont dus également à l'assistance fournie par la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) pour la remise en état de l'infrastructure de base du pays dans les domaines de la santé, de l'assainissement, du déminage et de l'aide humanitaire. En outre, la présence de la MINUAR a donné aux représentants des organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, un sentiment de sécurité et de confiance nécessaire pour réaliser leur travail en faveur du relèvement du Rwanda.

Alors que le mandat de la MINUAR prend fin, nous estimons que l'assistance des Nations Unies va continuer d'être nécessaire pour encourager l'instauration d'un climat de paix au Rwanda et pour que puissent être entreprises les tâches de relèvement et de reconstruction du pays. C'est pour cela que nous appuyons l'initiative du Secrétaire général qui est reflétée à juste titre au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution dont le Conseil est saisi, à savoir qu'après le retrait de la MINUAR, il convient, avec l'assentiment du Gouvernement rwandais, de maintenir une présence politique des Nations Unies, représentée par un bureau qui aiderait le gouvernement à promouvoir la réconciliation nationale, renforcer l'appareil judiciaire, faciliter le retour des réfugiés et remettre en état l'infrastructure du pays.

Au Rwanda, le rapatriement volontaire et dans des conditions de sécurité des réfugiés rwandais revêt une importance fondamentale. Il en va de même de l'instauration d'une véritable réconciliation nationale. En dépit des efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des pays d'accueil en vue d'accélérer le retour volontaire des réfugiés, nous reconnaissons que ce rapatriement continue d'être lent et peu important. Ceci s'explique par le fait qu'il y a toujours dans les camps de réfugiés des facteurs d'intimidation dus à la présence d'éléments armés de l'ancien gouvernement rwandais. Il existe également une incertitude à l'égard des conditions de sécurité au Rwanda et le sentiment que le système judiciaire ne fonctionne pas normalement.

C'est pourquoi nous voulons souligner l'importance que revêt pour le rétablissement de la paix et pour la réconciliation nationale le fait que le Gouvernement rwandais favorise le climat de confiance nécessaire pour faciliter le retour des réfugiés, que les États de la région agissent conformément aux recommandations des Conférences sur l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées, tenues à Bujumbura et à Addis-Abeba, et que les démarches se poursuivent pour aboutir à la convocation d'une conférence régionale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Ma délégation estime que les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle actif pour s'acquitter des tâches qui restent à réaliser au Rwanda, non seulement en faveur du rapatriement des réfugiés et leur stabilisation mais aussi en faveur de la justice, du respect des droits de l'homme, de la réconciliation nationale, de la création d'une capacité institutionnelle dans le pays et pour assurer la remise en état de son infrastructure. Nous pensons, en outre, qu'il est essentiel que les États et les organisations continuent d'apporter leur concours à la reconstruction et au relèvement du pays grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Rwanda.

Pour ces raisons, ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Je voudrais terminer en rendant hommage à tous les efforts déployés en faveur de la paix au Rwanda par le Secrétaire général, son Représentant spécial, le commandant de la force de la MINUAR et tout le personnel civil et militaire des Nations Unies qui a pris part à cette Mission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1996/177.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1050 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Dejammet (France) : La délégation française s'est prononcée en faveur du projet de résolution qui vient d'être soumis au vote. Cette résolution permettra au Secrétaire général de créer, avec l'accord des autorités du Rwanda, un bureau politique qui succédera à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) dont le mandat s'achève aujourd'hui.

La France voudrait avant toute chose rendre hommage aux hommes qui ont servi l'Organisation dans le cadre de cette opération. Cette opération a en effet apporté une aide précieuse au Gouvernement rwandais dans sa tâche de reconstruction et de relèvement du pays. Nous nous inclinons devant ceux qui ont perdu leur vie au service des Nations Unies au Rwanda.

Depuis les événements tragiques de 1994, le Rwanda, après une longue période de troubles, recouvre peu à peu le calme et la stabilité, ce dont témoigne le Secrétaire général dans son dernier rapport. Nous nous réjouissons de cette évolution.

Certes, beaucoup reste à faire. La réconciliation nationale doit rester un impératif. Nous avons noté avec un particulier intérêt les références répétées faites par le représentant du Rwanda à cet impératif de la réconciliation nationale. Il s'agit là d'un effort indispensable car nous pensons que le Rwanda ne pourra connaître la paix et la stabilité que lorsqu'il aura trouvé la possibilité d'associer à la vie du pays tous les Rwandais que les événements de 1994 ont accablés.

Il est nécessaire dans cet esprit et le plus vite possible, de régler la question des réfugiés. Un pays ne peut pas en effet regarder vers l'avenir alors qu'un quart de sa population vit aux frontières dans des camps où certains sont traversés d'idées de revanche. Il appartient là encore au Gouvernement rwandais de convaincre les candidats au retour de rentrer chez eux et de leur assurer à cet effet la sécurité qu'ils attendent.

Il est urgent que les criminels de guerre soient jugés par le Tribunal international. S'agissant des milliers d'hommes et de femmes actuellement en prison — sur lesquels pèsent des soupçons qu'il convient de vérifier — le jugement des auteurs du génocide devrait permettre de disculper beaucoup d'entre eux.

Pour mener à bien toutes ces tâches, le Gouvernement rwandais a souhaité que les Nations Unies ne maintiennent sur place qu'un bureau politique. Certes, nous aurions préféré, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, que ces tâches continuent d'être confiées à la MINUAR, car nous estimons en effet que l'opération des Nations Unies avait encore un rôle utile à jouer au Rwanda. Elle aurait pu, par sa présence, contribuer à accélérer encore le retour des réfugiés qui semblait chaque mois plus important.

Mais la présence d'un bureau politique au Rwanda permettra cependant aux Nations Unies de continuer d'apporter une assistance au Gouvernement rwandais dans les domaines que nous venons d'évoquer, car le Gouvernement rwandais devra continuer de développer ses efforts. La réconciliation nationale au Rwanda implique un dialogue avec les Rwandais qui, à l'extérieur du pays, aspirent à rentrer chez eux, à l'exclusion, bien entendu, des auteurs du génocide. Mais il n'y aura pas non plus de véritable sécurité dans la région si l'ensemble des problèmes humanitaires et politiques de la région ne font pas l'objet d'un règlement global. C'est dans cet esprit que nous avons accueilli avec intérêt la réunion qui s'est déroulée au Caire entre les chefs d'État des pays de la région. Nous nous réjouissons que la réunion de Tunis associe comme observateur les Nations Unies. Nous continuons pour notre part d'estimer qu'une conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs associant, sous les auspices des Nations Unies et en coopération avec l'OUA, les pays d'Afrique centrale et les pays donateurs, est utile, et nous souhaitons qu'elle constitue l'issue de ces négociations à cinq à Tunis.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies aux délibérations du Conseil, et le remercier de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. C'est agréable de le revoir dans la salle du Conseil.

L'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda prend fin aujourd'hui. Demain l'ONU commence une nouvelle ère de relations avec le Gouvernement rwandais, des relations fondées sur le respect mutuel des droits de l'homme et un attachement mutuel à la paix.

Lorsque la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a été créée, c'était pour surveiller un accord de paix, les Accords d'Arusha. Cependant, l'ex-Gouvernement rwandais n'a pas honoré les Accords d'Arusha, au lieu de cela, le Rwanda a été entraîné dans la spirale du pire génocide que l'Afrique ait connu.

Le Rwanda ne s'est pas complètement remis de ce génocide. En fait, il faudra des années pour cela, en particulier pour les enfants du Rwanda. Le *New York Times* d'aujourd'hui contient un article de Barbara Crossette qui est instructif à cet égard. Il est intitulé «L'ONU évalue les séquelles psychiques que les tueries ont laissées sur les enfants rwandais». L'article fait état d'une enquête réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Sur 3 000 enfants rwandais qui ont vu la violence se dérouler sous leurs yeux, dont plus d'un quart d'entre eux ont vu leurs parents ou d'autres membres de leur famille tués, bon nombre ont été battus ou taillés en pièces à coups de machette. Comme le rapporte le *New York Times*, aucun aspect de la guerre n'a été épargné aux enfants, et des experts disent que pour guérir leurs profondes blessures psychologiques, les enfants du Rwanda auront besoin d'un certain sens de la communauté et d'un certain goût de la vie normale. Mon gouvernement espère que, alors que nous entrons dans la période post-MINUAR, la communauté internationale et l'ONU seront en mesure d'aider à développer le sens de communauté et de normalité dont les enfants du Rwanda ont désespérément besoin.

Malgré ces énormes obstacles, le Gouvernement rwandais a fait de grands progrès pour rétablir la paix et la sécurité dans son pays. La MINUAR a contribué de façon importante à ces progrès. La communauté internationale doit continuer d'aider à accomplir les tâches difficiles à venir. La résolution jette la base solide devant permettre à la coopération entre l'ONU et le Rwanda de se poursuivre sous une nouvelle forme. Après le départ de la MINUAR, l'ONU maintiendra un bureau politique au Rwanda qui sera placé sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Représentant spécial sera chargé de coordonner les institutions des Nations Unies qui participeront aux activités de reconstruction et de développement, et il jouera un rôle actif dans la promotion de la réconciliation nationale. Nous espérons que le Représentant spécial dirigera avec autorité le programme des Nations Unies au Rwanda.

Il ne peut y avoir de paix et de stabilité durables au Rwanda — en fait dans l'ensemble de la région — à moins que les réfugiés rwandais — dont le nombre s'élève à 1,7 million — ne retournent au Rwanda. Le Représentant spécial devrait encourager le rapatriement en tant qu'une de ses tâches les plus hautement prioritaires, alors qu'il coordonne le travail de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies au Rwanda, y compris le Haut Commissariat

des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Les observateurs des droits de l'homme ont joué un rôle important s'agissant de maintenir la confiance internationale dans la protection des droits de l'homme au Rwanda. Le fait que le Gouvernement rwandais non seulement accepte des observateurs des droits de l'homme au Rwanda mais les accueille et leur a demandé de rester est un signe important de l'attachement qu'il accorde aux droits de l'homme. Cette décision est la preuve concrète à l'appui des déclarations publiques de la volonté du gouvernement de voir tous les Rwandais rentrer chez eux.

Les besoins des Rwandais sont nombreux. L'un d'entre eux est la justice. Nous devons veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du Tribunal international pour le Rwanda afin qu'il puisse s'acquitter de sa tâche difficile avec toute la rapidité que permet la justice. Le Tribunal aura besoin de fonds supplémentaires pour fournir des gardes des Nations Unies à son personnel. Nous nous félicitons que le Gouvernement rwandais ait accepté de permettre aux forces de la MINUAR de continuer à assurer cette sécurité pendant la période du retrait. Les milliers de prisonniers qui se trouvent dans les prisons rwandaises doivent également être rapidement jugés.

Nous notons également le travail important réalisé par la Commission d'enquête chargée d'enquêter sur la vente ou la fourniture d'armes aux ex-forces gouvernementales rwandaises. La Commission a fait un excellent travail et elle remplit également une importante fonction de dissuasion, mais la Commission n'a pas bénéficié de la pleine coopération de tous les voisins du Rwanda. Nous demandons à tous les États de prêter à la Commission leur plein appui.

Alors que le mandat de la MINUAR expire et que le retrait du personnel entre dans sa phase finale, nous notons que des divergences subsistent entre le Secrétariat et le Gouvernement rwandais en ce qui concerne la liquidation du matériel et le financement. Nous leur demandons instamment de résoudre ces divergences dès que possible sur une base mutuellement satisfaisante, de sorte qu'elles n'interfèrent pas avec le travail du Représentant spécial du Secrétaire général et son bureau politique, alors que les nouvelles relations entre l'ONU et le Gouvernement rwandais commencent. Les nouvelles relations devraient prendre un bon départ pour toutes les parties concernées.

La résolution d'aujourd'hui marque un pas positif et important sur le chemin parcouru par le peuple rwandais pour sortir de l'abîme du génocide. La communauté internationale remplace les soldats par des professeurs et des formateurs pour aider à relever les nouveaux défis. Le nouveau bureau politique des Nations Unies est un symbole à la fois du chemin déjà parcouru par le peuple rwandais et de notre attachement à les aider à faire le reste du chemin. Nous attendons avec impatience un avenir où tous les peuples du Rwanda vivront ensemble en paix.

Enfin, au nom du Gouvernement des États-Unis, je voudrais rendre hommage à tous les personnels des Nations Unies qui ont servi dans le cadre de la MINUAR, dans des conditions difficiles et parfois dangereuses, et je salue en particulier les capacités de meneurs d'hommes du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shaharyar Khan, et la bravoure des commandants de la force, deux soldats canadiens courageux, le général Romeo Dallaire et le général Guy Tousignant.

M. Awaad (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution très délicate relative au retrait de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Ce pays africain frère a été témoin d'une des tragédies humaines les plus terribles de l'histoire contemporaine. À l'instar du très vaste débat auquel a donné lieu le rôle que la communauté internationale aurait dû jouer pour empêcher les terribles massacres et le génocide qui se sont produits au Rwanda en 1994, nous avons eu un débat tout aussi vaste sur la question de savoir si le moment était approprié pour un retrait de la MINUAR.

En outre, en tant que membres du Conseil de sécurité, nous ne pouvons qu'accéder à la demande du Gouvernement rwandais et retirer la Mission. La décision appartient au Gouvernement rwandais et nous devons la respecter.

Bien que le Conseil de sécurité ait décidé de mettre fin au mandat de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda, nous ne devons pas oublier que si la communauté internationale, pour une raison ou pour une autre, n'a pu empêcher les massacres, la présence des Nations Unies au Rwanda après la crise s'est révélée très utile. J'en veux pour preuve que les Nations Unies ont aidé à protéger les rapatriés rentrant au Rwanda, à remettre en état les infrastructures afin que les services de santé et l'enseignement soient rétablis, à former les forces de police et à effectuer les opérations de déminage.

La délégation égyptienne voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage au rôle des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, qui ont apporté des secours d'ur-

gence et une aide humanitaire au peuple rwandais dans ses épreuves.

La délégation égyptienne tient à dire sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport du 29 février 1996 sur la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda. Le rapport contient une analyse objective et très précise des événements survenus au Rwanda sur les plans politique, humanitaire et militaire au cours des deux derniers mois. Le rapport envisage par ailleurs le rôle futur des Nations Unies au Rwanda, lequel est à notre avis tout aussi important que le rôle positif joué par la MINUAR depuis sa mise en place en octobre 1993 et jusqu'à ce jour. En vérité, nous nous félicitons que le rapport du Secrétaire général signale qu'un calme et une stabilité relatives règnent dans la plupart des régions du Rwanda, à l'exception des zones frontalières, et que des progrès prometteurs sont faits en matière d'agriculture, de services de santé et d'enseignement.

Nous sommes d'accord avec la façon dont le Secrétaire général évalue les problèmes auxquels le Gouvernement rwandais reste confronté et qu'il convient de régler. Au nombre des problèmes les plus importants figurent premièrement, le fait que le Gouvernement rwandais doit assumer ses responsabilités et faciliter le rapatriement de plus de 1,7 million de réfugiés, qu'il doit réinstaller dans leur pays et dont il doit garantir la sécurité et protéger les biens. Ce sera une tâche extrêmement difficile et complexe, mais c'est la clef de la stabilité au Rwanda. Deuxièmement, le Rwanda doit réaliser des progrès rapides en matière de réconciliation nationale et pour ce qui est d'affirmer les principes de tolérance et de coexistence pacifique. Troisièmement, le Rwanda doit prendre des mesures efficaces pour faire régner l'ordre et renforcer l'appareil judiciaire.

En dépit des efforts concrets consentis par le Gouvernement du Rwanda et par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il sera difficile de régler le premier de ces problèmes en raison du nombre des réfugiés et des obstacles qui empêchent leur rapatriement. Au paragraphe 45 de son rapport, le Secrétaire général parle du rôle négatif joué par certains éléments de l'ancienne armée rwandaise et par des membres de milices organisées, qui intimident les réfugiés et les dissuadent de rentrer. Par ailleurs, nous devons aussi comprendre que les réfugiés ont peur et qu'ils hésitent à rentrer en raison de l'absence de sécurité au Rwanda. C'est un problème national et nous estimons qu'il appartient avant tout au Gouvernement rwandais d'y trouver une solution.

Tout au long des négociations sur la résolution que nous venons d'adopter, la délégation égyptienne n'a cessé d'insister sur la responsabilité particulière du Gouvernement rwandais à l'égard du retour des réfugiés, notamment au cours de la période post- MINUAR. Le fait que la résolution ne précise pas clairement les garanties du rapatriement des réfugiés ne signifie pas que le Conseil de sécurité ne prendra pas les mesures nécessaires pour garantir les droits de ces derniers si le Conseil l'estimait nécessaire. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de créer un climat propice au retour volontaire des réfugiés grâce à des mesures de confiance et autres, par exemple des informations constructives et des idées novatrices telles que l'organisation de visites à travers la frontière et les contrôles nécessaires afin de garantir le rapatriement en toute sécurité et la protection des biens.

En ce qui concerne le rôle des Nations Unies après le départ de la MINUAR, nous sommes tout à fait pour la création d'un bureau à Kigali pour fournir une assistance, comme cela est envisagé au paragraphe 43 a) du rapport du Secrétaire général. Il est encourageant que le Gouvernement rwandais n'ait plus de réserves à cet égard et qu'il soit prêt à faciliter le rôle du bureau politique et à fournir l'aide nécessaire. Nous espérons que nous recevrons des informations régulières sur l'évolution de la situation dans ce domaine.

L'Égypte a toujours affirmé qu'il sera impossible de réaliser la stabilité au Rwanda si l'on ne tient pas compte des dimensions régionales et géographiques du problème. Les problèmes auxquels le Rwanda est aujourd'hui confronté, celui des réfugiés notamment, ont des répercussions qui se font sentir au-delà de la région des Grands Lacs. La solution de ces problèmes exige une coopération régionale et un appui international. Nous estimons que le problème des réfugiés, en particulier, a des dimensions régionales, et qu'il exige la coopération et la coordination des pays voisins. Nous espérons que les contacts qui ont été pris au cours des deux derniers mois entre le Rwanda et ses voisins sont un premier pas vers une coopération plus étroite dans un avenir proche.

L'Égypte réaffirme qu'elle est convaincue que tout effort visant à régler le problème en ignorant ce fait ne permettra pas d'y apporter une véritable réponse. Tous les efforts qui ont partiellement permis d'assurer le retour des réfugiés ont été entrepris par les Nations Unies dans le cadre d'une coopération entre le Rwanda, la Tanzanie, le Burundi et le Zaïre.

Étant fermement convaincue de ces faits, la délégation égyptienne souhaite insister sur la nécessité d'assurer l'application totale des décisions de la Conférence de Bujumbura, du Sommet du Caire et de la conférence de suivi d'Addis-Abeba, tenue le 29 février dernier. Nous tenons également à souligner qu'il importe de prêter appui dans toute la mesure possible à tous les efforts tendant à la convocation d'une conférence internationale pour la paix, la sécurité et le développement de la région des Grands Lacs, à la suite des travaux préparatoires nécessaires.

Pour terminer, je voudrais dire que l'expérience de l'ONU au Rwanda nous a enseigné une leçon très importante sur l'importance de la diplomatie préventive et la nécessité de rester attaché à des mesures préventives pour prévenir les crises. Malheureusement, cette Organisation n'a jamais disposé de l'équipement, du personnel ni de la volonté politique nécessaires pour intervenir avec succès en vue de prévenir la tragédie humaine à laquelle nous avons assisté au Rwanda. Cette situation ne doit jamais se répéter.

La délégation égyptienne a voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter, malgré les préoccupations que nous avons exprimées à l'égard de la nécessité d'assurer et de faciliter le retour des réfugiés. Nous l'avons fait par solidarité avec le Gouvernement rwandais et pour appuyer ce gouvernement dans tous les efforts qu'il déploie pour rétablir la stabilité. Nous espérons que l'évolution de la situation sera positive et dissipera nos préoccupations et nos craintes, et que le peuple rwandais surmontera cette crise et s'engagera dans la voie du développement dans tous les domaines économiques et sociaux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Botswana.

Le 12 décembre 1995, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1029 (1995) qui, notamment, modifiait le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et le prorogeait pour une période finale allant jusqu'au 8 mars 1996. Ceci a été fait conformément aux voeux exprimés officiellement par le Gouvernement rwandais. Je dois avouer que ma délégation faisait partie de celles qui n'étaient pas en faveur d'un départ précipité de la MINUAR du Rwanda et c'est pourquoi nous sommes très heureux que l'ONU continue de jouer un rôle important pour aider le Gouvernement rwandais à faire face aux questions cruciales que sont la réconciliation nationale, le retour et la réinstallation des réfugiés et la remise en état de l'infrastructure socio-économique du pays.

C'est précisément parce que nous avons estimé que le Rwanda avait toujours besoin de l'assistance de la communauté internationale dans ces domaines que nous hésitions à appuyer un retrait brutal de la MINUAR. Le Botswana est satisfait que le Conseil de sécurité ait maintenu son unanimité à l'égard de cette question, qui revêt une importance capitale pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région des Grands Lacs. Nous espérons que le Gouvernement rwandais continuera de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour le bien des *Banyarwanda*.

Il ressort clairement de ce qui précède que la fin du mandat de la MINUAR ne signifie pas pour autant que les difficultés et les défis auxquels doivent faire face le Gouvernement et le peuple rwandais sont terminés. Le retour des réfugiés constituera de toute évidence l'un de ces défis les plus difficiles à relever. Le Botswana est fermement convaincu qu'il n'y aura ni paix ni stabilité au Rwanda tant qu'un tiers de sa population vivra dans des camps de réfugiés dans les pays voisins. Des efforts concertés sont indispensables pour assurer le retour rapide de 1,7 million de réfugiés. Nous notons les efforts considérables déployés par le Gouvernement rwandais en vue d'encourager la réconciliation nationale et la reconstruction d'un pays ravagé par l'un des pires actes humains qu'il nous ait été donné de voir au cours de la dernière partie de ce siècle. Il mérite nos félicitations pour les succès qu'il a remportés jusqu'à présent dans des circonstances très difficiles. Les Rwandais doivent maintenant s'attacher sérieusement à consolider la paix et la stabilité relatives qui prévalent aujourd'hui dans le pays et à édifier une nouvelle société fondée sur la justice et la primauté du droit.

À cet égard, le renforcement du système judiciaire est l'un des éléments clefs de tout le processus. L'appui que continuera d'apporter la communauté internationale sera déterminant tout du long. La «consolidation de la paix après le génocide» au Rwanda reste la préoccupation principale et la responsabilité majeure, tant du Gouvernement rwandais que de la communauté internationale. L'expérience récente a montré que si la paix ne peut, ou ne doit, être construite sans la justice, la présomption d'innocence des accusés reste la pierre angulaire de tout système judiciaire équitable.

À plusieurs reprises par le passé, ma délégation a déclaré que les problèmes que connaît le Rwanda ont des aspects sous-régionaux qui doivent être abordés de toute urgence par les pays de la région des Grands Lacs. Le rapatriement des réfugiés, par exemple, ne peut se faire dans de bonnes conditions que s'il y a consultation et coopération étroites avec les États qui les accueillent. Il est notoire que, dans les camps de réfugiés, des éléments de

l'ancien gouvernement entretiennent une campagne d'intimidation contre ceux qui ont l'intention de rentrer au Rwanda. Ces mêmes éléments nourrissent également le sombre dessein de faire des incursions militaires au Rwanda. La communauté internationale doit faire comprendre très clairement à ces éléments que le retrait de la MINUAR ne signifie en aucun cas l'abrogation des mesures prises au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de mettre fin à l'intimidation dans les camps de réfugiés et aux activités militaires contre le Rwanda. En fait, l'embargo sur les armes imposé au titre de la résolution 918 (1994) et étendu aux ressortissants rwandais dans les États voisins par la résolution 1011 (1995) reste en vigueur.

Le Conseil de sécurité attend toujours le rapport de la Commission internationale d'enquête, qui a pour mandat

> «... d'enquêter sur les informations faisant état de la vente ou de la fourniture d'armes et de matériel connexe aux anciennes forces gouvernementales rwandaises ... en violation des résolutions 918 (1994), 997 (1995) et 1011 (1995) du Conseil de sécurité.» [*résolution 1013 (1995), par. 1 a)*]

Toutes ces mesures ne peuvent être mises fermement en oeuvre qu'avec la pleine coopération des pays voisins. À cet égard, la remise, récemment, par le Gouvernement zaïrois de certains matériels militaires au Rwanda a été un pas en avant encourageant. Nous espérons qu'il aura un effet salutaire sur la recherche de solutions aux problèmes qui subsistent encore, notamment le rapatriement des réfugiés, et qu'il marquera une nouvelle ère de rapprochement entre ces deux pays frères.

Ma délégation serait en faveur de la convocation d'une conférence régionale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'ONU, avec la participation active de l'Organisation de l'unité africaine. Il existe beaucoup de bonne volonté internationale visant à trouver une solution durable aux problèmes de la région des Grands Lacs. L'Union européenne, le Centre Carter et l'ex-Président Mwalimu Julius Nyerere ont entrepris des efforts politiques et diplomatiques visant à trouver un terrain d'entente pour la convocation de cette conférence. Nous appuyons pleinement ces efforts louables et espérons que le temps et l'énergie considérables investis dans cette entreprise, particulièrement par l'ex-Président Nyerere, seront couronnés de succès.

Pour terminer, je voudrais adresser les félicitations du Botswana aux hommes et aux femmes de la MINUAR qui ont contribué à la cause de la paix au Rwanda. C'est une mission qui était hantée par un passé malheureux — des événements que personne n'aurait voulu voir se produire et que personne ne veut revoir — et ils ont fait de leur mieux.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 40.